



CONTRAT GROUPE DES VENDEURS À DOMICILE DES OFFRES SUR-MESURE POUR VOTRE ACTIVITÉ DE VENTE À DOMICILE

RC PRO OBLIGATOIRE



Ma RC Pro

5€/AN

Assurez les dommages pouvant être causés à un tiers lors de vos activités professionnelles. Réunions, foires, salons, CE, location de salle...

Votre Responsabilité Civile Familiale ne garantit pas ces risques

en savoir +



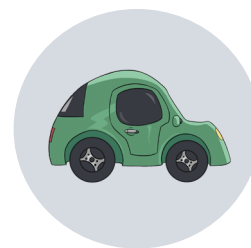
Mes Marchandises

à partir de 3.25 € / mois

Assurez vos marchandises stockées au domicile et transportées dans le véhicule, ou en livraison chez vos clients. Vol, dégât des eaux, incendie...

Votre assurance Habitation ne garantit pas vos marchandises professionnelles

en savoir +



Mon Véhicule

à partir de 5.00 € / mois

Assurez vos déplacements Pro à moindre coût tout en préservant votre bonus privé. Le tarif est le même quel que soit le nombre de véhicules utilisés.

L'assurance auto « en usage professionnel » est une obligation légale pour votre activité

en savoir +



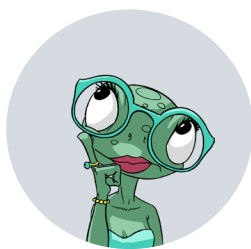
Ma Santé

à partir de 16.86 € / mois

Assurez votre santé et celle de votre famille avec notre complémentaire santé dédiée à votre secteur d'activité et à votre profil de professionnel indépendant.

Mutualisation du tarif, Assistance santé à domicile, Tarifs régionalisés, Réseaux d'avantages

en savoir +



Ma Prévoyance

à partir de 26.02 € / mois

Prémunissez-vous grâce à une rente journalière en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou d'hospitalisation. Capital maladies redoutées, Garantie décès.

Rente journalière, Garantie décès, Capital maladies redoutées, Rente éducation

en savoir +



Mon Club

à partir de 2.00 € / mois

Accédez au club privé Quadrivium, vous permettant d'améliorer votre quotidien en bénéficiant de produits & services qui vous ressemble à moindre coût.

Leasing Voiture, Service Voyage, Hotline Juridique, Banque, Tickets spectacles

en savoir +

COMMENT S'ASSURER AVEC QUADRIVIUM

Une démarche **Simple, Sécurisée** et **Rapide** en ligne

UN SITE ET UN NUMÉRO D'APPEL DÉDIÉS

- 1 Rendez-vous sur notre site **www.quadrivium-vd.com**
- 2 Sélectionnez les produits dont vous avez besoin. Puis, **cliquez sur obtenir mes tarifs.**
- 3 Suivez les indications et remplissez les renseignements demandés. **Pensez à vous informer** sur le reste des assurances pour votre activité car **certaines obligations et certains risques importants existent** dès lors que vous travaillez en tant que **vendeur indépendant.**
COMPAREZ GRATUITEMENT TOUS VOS CONTRATS SUR NOTRE SITE ET AVEC NOS CONSEILLERS
- 4 Une fois l'inscription terminée, vous pourrez depuis votre espace client **télécharger tous vos documents** (attestations, factures, contrats...)

JE M'ASSURE
OBTENIR MES TARIFS

BESOIN D'AIDE ?

D'un accompagnement ? D'un bilan sur vos différentes assurances ?

Quadrivium est à votre disposition pour répondre à vos demandes de renseignement. Merci de remplir les champs ci-dessous, et de nous retourner le présent document **uniquement par mail** à l'adresse suivante : quadrivium@plussimple.com

NOM :

PRÉNOM :

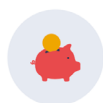
ADRESSE MAIL :

TÉLÉPHONE :

Je souhaite être renseigné sur les contrats :

JE VEUX EN SAVOIR +

09 72 39 78 88 - QUADRIVIUM@PLUSSIMPLE.COM



Les tarifs

À partir de 1,27€/mois. Prix négociés avec Malakoff Mederic et Camacte, adaptés à votre budget et votre activité.



24h/24

Souscription, contrat, suivi de paiement et modifiable sur votre espace client internet et mobile.



La flexibilité

C'est sans engagement ! Vous choisissez la date de début et fin du contrat. Sans préavis, ni délai de résiliation.



Le suivi

Un accompagnement individuel : Quadrivium via +Simple.fr vous accompagne pas à pas dans la mise en place de votre contrat.

EXTRAIT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES CONTRAT GROUPE DES VENDEURS À DOMICILE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

ASSURÉ : Tout vendeur à domicile à la date de signature de son contrat de travail avec une société de vente directe, quel que soit son statut social et/ou fiscal à la condition impérative d'exercer sa profession exclusivement auprès d'une société de vente directe. L'assurance Responsabilité civile vous garantit contre tous les dommages causés aux tiers, dans le cadre strict de votre activité de vente directe.

Si vous devez exercer votre activité dans une entreprise, Quadrivium vous fournira une attestation de garantie.

CAPITAUX GARANTIES : Dommages corporels et matériels : 8 000 000 € par sinistre

FRANCHISES : 150 €

CONTRAT COMPLÉMENT D'USAGE PROFESSIONNEL AUTO

ASSURÉ : Tout vendeur à domicile à la date de signature de son contrat de travail avec une société de vente directe, quel que soit son statut social et/ou fiscal, à la condition impérative d'exercer sa profession exclusivement auprès d'une société de vente directe.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION : L'offre d'assurance automobile, telle qu'elle est orévée, vise les conducteurs présentant un niveau de bonus/malus de bonne qualité au jour de la souscription, soit inférieur à 0,70. Il sera alors exigé impérativement un relevé d'informations émanant de l'assureur principal en cas d'accident.

VÉHICULE ASSURÉ : Tout véhicule terrestre à moteur de 1ère catégorie (véhicule à quatre roues de moins de 3,5 tonnes de PTC). Immatriculé en France métropolitaine, dont l'assuré est propriétaire, locataire ou gardien à titre quelconque.

OBJET DU CONTRAT : Garantir, en cas de refus de prise en charge d'un sinistre par l'assureur principal, le véhicule utilisé, lors des déplacements professionnels liés à l'activité, de vendeur à domicile.

Sous réserve que l'assuré, soit titulaire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance automobile (ni résilié, ni suspendu) et d'un permis de conduire valide.

GARANTIES ACCORDÉES :

Responsabilité civile (dommages causés aux tiers)

Protection Juridique/Insolvabilité/Défense et Recours 40 000 € par sinistre et par véhicule, si et seulement si, votre contrat personnel couvre ces dommages. Application d'une franchise identique à celle de votre contrat personnel.

EXCLUSIONS : Vol, Incendie, bris de glaces, et toute autre garantie et extension de garantie.

FRANCHISES : Celle figurant sur votre contrat auto privé.

CONTRAT DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES & STOCKÉES

ASSURÉ : Tout vendeur à domicile à la date de signature de son contrat de travail avec une société de vente directe, quel que soit son statut social et/ou fiscal, à la condition impérative d'exercer sa profession exclusivement auprès d'une société de vente directe.

MARCHANDISES ASSURÉES : Les marchandises transportées ou entreposées au domicile de l'assuré pour les besoins de son activité à concurrence de 1 525 €, 2 287 €, 4 574 €, 8 000 €, 10 000 €, 15 000 €, 20 000 €, ainsi que le matériel qu'il est amené à utiliser dans le cadre de son activité professionnelle dans la limite de 10% du capital garanti.

OBJET DU CONTRAT : Nous garantissons les dommages pertes et vols pouvant survenir aux marchandises et matériels en cas de refus de garantie de la part des assureurs privés. Sous réserve que l'assuré soit au moment du sinistre, titulaire d'un contrat auto ou habitation valide (ni résilié, ni suspendu).

RISQUES GARANTIS : Marchandises et matériels.

EXCLUSION : Les vols dans le véhicule, commis sur la voie publique, entre 23 heures et 7 heures.

FRANCHISE : Néant sauf 30 % en cas de vol par effraction du véhicule.

QUE FAIRE SI VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE EST ENGAGÉE ?

Informez Quadrivium par lettre recommandée sous 48 heures avec copie à votre société.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE AUTO ?

- 1 - Déclarer votre sinistre à votre assureur (celui qui vous délivre la carte verte).
- 2 - Indiquer sur le constat amiable ou le procès verbal de gendarmerie les coordonnées de votre carte verte.
- 3 - Votre assureur décidera de sa prise en charge ou son refus, en fonction de l'utilisation du véhicule au moment du sinistre.
- 4 - Dans le cas de non prise en charge par votre assureur d'un sinistre il devra
 - a) Notifier et motiver son refus de garantir au cabinet Quadrivium par lettre recommandée
 - b) Transmettre à Quadrivium toutes les pièces originales du dossier accident.
 - c) Produire la copie certifiée conforme de votre contrat ou du dernier avenant et attester du paiement des primes.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE MARCHANDISES ?

- 1 - Déposer une plainte
- 2 - Transmettre la plainte et la liste chiffrée des pertes à Quadrivium

QUE FAIRE EN CAS DE RÉSILIATION ?

La résiliation est effective dès l'arrêt de votre activité, à charge pour vous, et vous seul, d'en informer la société Quadrivium afin que cette dernière puisse stopper vos prélèvements. Pour tous paiements annuels en CB c'est sans remboursement, ni contentieux.

EXCLUSION

Sont exclus d'office les vendeurs ayant une activité rentrant dans le périmètre du secteur du BTP.

Responsabilité Civile Professionnelle Garantie
financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2
du Code des assurances. ORIAS N°08045883